

BALADE EN FORÊT, DES ACCÈS RESTREINTS EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits. Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1^{er} juin de l'année.

CONSULTEZ LES RÉPONDEURS OU LES SITES WEB

Alpes-Maritimes	http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/	04 89 96 43 43
Aude	http://www.aude.gouv.fr/	
Bouches-du-Rhône	http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/	08 11 20 13 13
Corse-du-Sud	prefecture@corse-du-sud.gouv.fr	
Haute-Corse	http://www.haute-corse.gouv.fr/	
Var	http://www.var.gouv.fr/	04 89 96 43 43
Vaucluse	http://www.vaucluse.gouv.fr/	04 88 17 80 00
Pyrénées-Orientales	Préfecture : http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/ Ou DDTM : https://www.prevention-incendie66.com/	04 68 38 12 05

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI PRÉVENTION INCENDIE FORÊT

Carte interactive / niveau de dangers / accès massifs / affichage GPS / carroyage DFCI / alerte secours / témoignage photos...



FACE À UN DÉPART DE FEU ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !



18 ou 112

- ▶ **Plus vous êtes rapide et précis**, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.
- ▶ **Soyez clair** pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts / les menaces.
- ▶ **Ne raccrochez pas** avant que l'opérateur vous le demande.
- ▶ **Sur autoroute**, utilisez les bornes oranges disponibles tous les 2 km.

SI LE FEU EST DÉJÀ SIGNALÉ, NE SATUREZ PAS LES LIGNES, N'APPELEZ QU'EN CAS D'URGENCE

prevention-incendie-foret.com

CAMPAGNE 2020 RÉALISÉE PAR :

